

SALONIQUE (GRECE) 1929-1940)

LA CAISSE DES PETITS PRETS

LA C.P.P.

AURE RECANATI

Pour faire le Mémorial des Juifs de Grèce j'ai passé en trois ans plus de quatre mois à Washington au musée de l'Holocauste sans distraire une heure du temps d'ouverture aux chercheurs. Toutes les archives de Salonique ont disparues dans l'incendie criminel du début de l'année 1917 anéantissant le quartier juif, ses 30 synagogues et leurs archives, les centres culturels, les immeubles où logeait la population juive créant une énorme misère. Fin 1944 en s'enfuyant de Grèce les Allemands ont emporté toutes les archives de Salonique depuis l'incendie de 1917 jusqu'à la date de leur départ. Trouvées par les Russes en Allemagne fin 1944 et conservées dans le secret en Russie jusqu'à la chute du mur de Berlin le 9 novembre 1989, les archives devenant accessibles il a été possible pour le musée juif de Washington de tout microfilmer contre un gros montant.

C'est toute la vie de Salonique qui est stockée dans ces archives : archives du rabbinat, des banquiers, de diverses entreprises, d'œuvres sociales, archives concernant la vie privée ce qui me mettait mal à l'aise de voir ainsi les vies privées ainsi exposées. Il y avait relativement peu de documents en grec, beaucoup en judeo-espagnol, en français ; en anglais, en allemand et en italien uniquement concernant les courriers d'affaires vers ces pays. C'est avec émotion que j'ai découvert dans ces documents la vie de Salonique si différente de notre monde brutal, par exemple une banque écrivant à un client débiteur :

« Nous vous prions de bien vouloir vous présenter à nos caisses pour le règlement des arriérés du prêt sous rubrique et nous espérons, que dans votre propre intérêt, vous vous arrangerez pour être toujours en règle aux échéances.

Agrérez Monsieur, nos salutations distinguées »

J'ai aussi trouvé la lettre d'un homme qui cherche du travail et qui propose au directeur d'une entreprise de travailler pour lui pendant trois mois sans salaire et, si son travail est satisfaisant il espère que le patron acceptera de l'embaucher.

Une lettre adressée au Président du conseil d'administration de la banque Salonica Palestine en juin 1925 par un employé payé en drachmes d'une valeur égale à la valeur de la livre sterling ; la livre a augmenté, la vie a augmenté mais le salaire a diminué parce qu'ils perdent une prime. Il pense qu'un employé « espère voir son salaire augmenter et jamais diminuer » d'autant plus que M. Ezratty nous avait promis d'augmenter notre salaire en janvier. Tenant compte que la banque est « une institution d'intérêt national nous n'instons pas sur les augmentations et nous espérons que les conventions faites avec M. Ezratty seront respectées »

La lettre suivante en date du 17 Juillet 1937 adressée au frère de mon père,

Monsieur Albert Yeni
En Ville

Monsieur et cher coreligionnaire

Le Comité de la Caisse des Petits Prêts a appris avec un vif sentiment de regret, la triste nouvelle du décès de votre chère mère, Vve Césarine de Samuel Yenni.

Il se fait un devoir de vous présenter à cette douloureuse occasion nos condoléances les plus sincères, qu'il vous prie de transmettre également à tous les membres de la famille

Caisse des Petits Prêts

Le Président

Etonnée, j'ai pensé que cette lettre s'adressait à un membre de la direction de la Caisse des Petits Prêts (C.P.P) dont je n'avais jamais entendu parler dans la famille. J'ai cherché dans tous les documents micro filmés des informations concernant cette Caisse et j'ai découvert une magnifique œuvre sociale.

Avant de raconter la merveilleuse histoire de la Caisse des Petits Prêts je voudrais rappeler dans quel contexte cette Caisse a été créée ; j'ai trop souvent entendu répéter ce mantra débile « Ils étaient tous riches à Salonique » alors qu'il y régnait une misère terrible. Je commence brièvement

avec l'histoire du 19^e siècle qui a vu la Grèce se libérer du joug ottoman et dans la première moitié du XX^e siècle.

Tous les documents grecs que j'ai consultés à Washington ont été filmés par des membres de Mémorial Museum de Washindton en Russie « at the center for preservation of historical documentary collections (formerly Osoby archives) » 24 Novembre 1993 ; documents grâce auxquels j'ai pu écrire le Mémorial des Juifs de Grèce et qui m'ont permis la découverte de la Caisse des Petits Prêts.

La GRECE au 19^e et 20^e siècles

25 mars 1821: La révolution des Grecs contre les Ottomans est déclenchée dans le Péloponèse. Le mouvement national grec a été remarquable en ce sens qu'il a été le premier à se développer dans un environnement non chrétien, l'Empire Ottoman. Les trois premières années les Grecs allèrent de succès en succès ; puis ce furent des années de massacres, de durs combats et de résistances contre les troupes ottomanes.

Février 1830 : Le protocole de Londres proclame l'indépendance grecque sous la protection des trois puissances, la France, la Grande Bretagne et la Russie désirant sauvegarder leurs intérêts dans la région. Cet Etat grec est le tiers du pays actuel, il comprend la Morée ((Péloponèse), Athènes, les régions du nord du golfe de Corinthe, L'Eubée et les Cyclades, près de 600 000 habitants le tiers des habitants de la population grecque sous l'empire ottoman.

1832 : Après l'assassinat du premier gouverneur de la Grèce, le comte Ioannis Capodistria, la Grèce devient un royaume, reconnu par la Turquie (traité de Constantinople) avec comme premier roi Othon de Bavière, 1833 renversé en 1862

1864 : Après l'ascension au trône d'Angleterre de Guillaume de Danemark devenu Georges 1^{er}, l'Angleterre cède à la Grèce les Iles Ioniennes.

1872 : Création par le baron de Hirsch de la ligne de chemin de fer de Salonique à Skopje

1881 : Le sultan cède à la Grèce la Thessalie et le sud de l'Epire.

En 1897, l'écrivain Victor Berard¹ écrivait :

« Salonique n'est pas une ville turque... Un tiers de la population est musulmane et la moitié de ces musulmans, encore, se souviennent de leur origine grecque, albanaise ou juive. Mais Salonique n'est pas grecque non plus, ni serbe, ni bulgare. A vrai dire, Salonique n'est même pas une ville macédonienne. Par sa situation, par sa population, elle ne tient presque pas de la Macédoine : elle ne fait pas corps avec le reste du pays... Salonique est juive »

1912: La Grèce, alliée à la Bulgarie, à la Serbie et au Monténégro, participe à la première guerre balkanique contre la Turquie.

Le **14 novembre 1912**, Les Evzoni² entrent à Salonique avant l'armée bulgare et mettent fin à quatre siècles de *turcocratie*. L'armée grecque libère les îles de Chio, Mytilène (Lesbos) et Samos et, en février 1913, s'empare de Ioannina.

Mai 1913 Traité de Londres. La Turquie reconnaît la session à la Grèce des territoires conquis. Une ère nouvelle s'ouvre avec la fin de la première guerre balkanique qui donne le coup d'envoi d'un long processus d'hellénisation.

Juin 1913 Deuxième guerre balkanique, la Bulgarie attaque ses alliées, la Grèce et la Serbie. Août 1913, traité de Bucarest : la Grèce reçoit la Macédoine du sud (région de Salonique), l'Epire, les îles de la mer Egée, à l'exception des Dardanelles que les Italiens occupent depuis 1912, et d'Imbros et Ténédos, et de l'entrée des Dardanelles, qui restent turques.

Le territoire de la « Nouvelle Grèce » a augmenté de 70 %. Sa population est passée de 2 800 000 à 4 800 000 habitants. Cette population n'est pas homogène et parle mal ou peu le grec. La population de Salonique est formée de Juifs sépharades parlant judéo-espagnol. Ailleurs, de nombreux musulmans, principalement turcs, des Serbes et des Valaques. Le Premier ministre, Venizélos, prend des mesures pour helléniser rapidement la région :

les noms turcs des rues sont remplacés par des noms grecs.

l'alphabet arabe est remplacé par l'alphabet grec.

¹ Victor Berard , *La Macédoine*

² Les evzoni : les soldats grecs

les enseignes des magasins et les documents commerciaux doivent impérativement être rédigés en grec.

L'intégration de ces populations aurait, de tout temps, posé des problèmes qui furent accentués par la Première Guerre mondiale et le désaccord existant quant à la participation à la guerre entre le roi Constantin 1^o (1913-1917) ; « Feld Maréchal » honoraire de l'armée allemande partisan de la neutralité et le Premier ministre Venizélos favorable à la France et à l'Angleterre..

A la fin de la guerre, Venizélos croyait avoir atteint ses objectifs : la grande vision grecque aspirant à l'unification de toute la région habitée par des grecs dans le Proche-Orient, à l'intérieur des frontières d'un même Etat, avec comme capitale Constantinople³. Ce fut l'idée dominante de l'Etat grec durant les vingt premières années de son existence. La Grèce, associée à la victoire des Alliés, reçoit la Thrace occidentale et, après la guerre gréco-turque, reçoit par le traité de Sèvres (10 août 1920) la Thrace orientale sauf Constantinople, ainsi que l'administration de la région de Smyrne, sous condition qu'un plébiscite en consacre l'annexion dans cinq ans. La mort du roi Alexandre, successeur de Constantin 1^{er}, réveille les passions politiques. Des élections provoquent la victoire des royalistes et le départ de Venizélos, résultats expliqués par la fatigue du pays en guerre depuis plus de huit ans et supportant mal l'ingérence de la France et de l'Angleterre.

Août 1920: Les Grecs poursuivant leur rêve, la reconquête de Constantinople, lancent une offensive et occupent l'ouest de l'Anatolie. L'année suivante, les Turcs dirigés par Mustafa Kemal emportent la victoire.

8 septembre 1922: Les Turcs mettant en déroute l'armée grecque, s'emparent de Smyrne où ils massacrent 30 000 Grecs et Arméniens. Un incendie détruit les $\frac{3}{4}$ de la ville.

24 juillet 1923 Un traité de paix est signé à Lausanne sur l'initiative de la France et de l'Angleterre. Les Grecs perdent le bénéfice du traité de Sèvres et doivent renoncer à Smyrne. Dans le but de ramener la paix, un échange de population basé sur la religion et non la langue parlée est décidé.

1923: La Grèce, dont la population à cette date s'élève à 5 531 474 habitants, reçoit :

1.100.000 Grecs d'Anatolie, la plupart parlant turc ou un grec incompréhensible aux autochtones.

- 100.000 Grecs fuyant la Révolution russe et la Bulgarie.

380.000 musulmans – ne parlant pas turc – sont transférés en Turquie⁴.

Le recensement de 1928 montre que les réfugiés formaient plus de la moitié de la population de Macédoine.⁵

La disparition des musulmans de Salonique s'est opérée en deux fois : un départ spontané à l'entrée des troupes grecques en 1912 et la migration, définitive après l'échange.

Les Grecs d'Istanbul, des îles commandant les Dardanelles et leur Patriarche, n'ont pas été inclus dans cet échange ; de même pour les musulmans, généralement Turcs, qui habitaient la Thrace.

Les énormes problèmes pour installer cette population, composée en majorité de femmes et d'enfants, déracinés, démunis, désespérés, effrayés et en général assez mal reçus par la population locale, ont été pris en charge par une Commission d'Hébergement dirigée par un Américain. Les réfugiés se sont installés en majorité dans les nouveaux territoires de Macédoine, dont plus de 120 000 à Salonique représentant 48% de la population. Dans la misère et sans travail, ils restent agglutinés aux abords des villes ; situation qui favorise la xénophobie et l'antisémitisme. La tension sociale devient inquiétante.

³ Istanbul aujourd'hui.

⁴ Richard Clogg,, A concise history of Greece. p. 99.

⁵ Richard Clogg : op. citée.

1924 : Longue période d'instabilité. Chute de la monarchie et proclamation de la république en mars 1924. La création de centrales syndicales précède la création d'un parti communiste. Venizélos prend une série de mesures drastiques et antisémites destinées à helléniser le pays et favoriser les réfugiés. La crise économique mondiale de 1929 aggrave la situation du pays. Les complots se succèdent. Venizélos est contraint de quitter le pays en mars 1935. Il mourra en exil à Paris en 1936.

Novembre 1935: Un plébiscite truqué restaure la monarchie⁶. Le roi Georges II nomme Premier ministre, Metaxas, admirateur du III^{ème} Reich. Les grèves se succédant la situation du pays se dégrade.

Le **4 avril 1936**, avec l'accord du roi, Metaxas instaure la loi martiale : chambre dissoute, parti communiste hors-la-loi, les autres partis réduits au silence et la presse aux mains du pouvoir. Metaxas a fait taire ses opposants, comme Hitler l'avait fait, mais sans recourir aux méthodes allemandes. Malgré l'influence économique de l'Allemagne, le roi et le Premier ministre tenaient à conserver des liens avec l'Angleterre qui, en **1939**, après l'occupation italienne de l'Albanie, garantit, avec la France, l'intégrité territoriale de la Grèce dans la mesure où elle résistera à toute agression extérieure. En octobre 1940, la France occupée ne pourra tenir parole et les Britanniques seront impuissants contre le rouleau compresseur allemand.

⁶ Richard Clogg, op. cit.

SALONIQUE ET LES JUIFS

29 mars 1430: Salonique est conquise par les Ottomans, la ville déchue et abandonnée ne compte plus qu'environ sept mille personnes⁷. L'arrivée massive des réfugiés juifs chassés d'Espagne en 1492 est providentielle pour cette cité moribonde. Ils deviennent majoritaires dès le début du 16^{ème} siècle et le resteront jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale. Salonique devient « Ville Mère en Israel », la « Jérusalem des Balkans ». On a pu écrire que jusqu'en 1912 Salonique est une ville turque par son pouvoir politique, grecque par son origine et juive par sa population.

Dès leur arrivée, et surtout durant le 16^{ème} siècle, les Juifs chassés d'Espagne jouèrent un rôle limité mais non négligeable dans la société ottomane, apportant des compétences nouvelles, économiques, technologiques et médicales et remplissant à l'occasion, grâce à leur connaissance linguistique, des missions diplomatiques. Mais leur influence diminua avec l'arrêt de l'immigration. Leurs descendants nés en Turquie ne possédaient plus les compétences acquises en Europe⁸.

Au 16^{ème} siècle, Salonique est la plus grande ville juive de la Méditerranée. Les Sépharades constituent à peu près la moitié de la population. On enseignait la médecine, les sciences naturelles et l'astronomie dans les écoles juives. Talmud Torah et Yéchivot étaient célèbres. A la fin du 15^{ème} siècle et au 16^{ème} siècle, les Juifs espagnols ont introduit l'art scénique et le théâtre dans l'Empire Ottoman. « Ayant quelque expérience de cet art, ils montèrent des spectacles que leurs nouveaux compatriotes turcs, et surtout leurs dirigeants, trouvèrent à leur goût. Les Tziganes, possédant mieux que les Juifs la langue turque, les ont rapidement imités, suivis plus tard par les Grecs et les Arméniens. Un des thèmes favoris des comédies improvisées était Othello, dont l'intrigue, facilement compréhensible, avait d'immédiates résonances ».⁹

Au début du 17^{ème} siècle, épidémies de peste et fréquents incendies causent une forte émigration. La population juive de Salonique s'élève à 30 000 personnes, la moitié de la population de la ville. Le déclin de l'Empire ottoman et les guerres incessantes entraînent une chute de l'activité commerciale. Le passage de Sabbetaï Zvi en 1657, le faux messie, qui se convertit à l'islam pour sauver sa vie, entraîne le repli de la communauté. Le niveau des études chute, la communauté refuse tout ce qui vient de l'extérieur et les rabbins s'opposent à tout enseignement de matières profanes. L'étude de la Kabbale, seule, reste à un bon niveau.

La situation ne s'améliore pas pendant les deux siècles d'obscurantisme qui suivent. Les commerçants étrangers, dépendant des tribunaux de leur pays et non de la loi turque grâce aux Capitulations signées avec la Turquie et les divers pays d'Europe de 1659 à 1670, s'emparent du marché et, à la suite d'une ordonnance de Colbert, en 1689, interdisant l'accès au port de Marseille aux navires marchands étrangers, les négociants français s'emparent du commerce international.

Au milieu du 19^{ème} siècle, le gouvernement turc agrandit la ville. Durant cette période, le Tanzimat (plan de réformes) contribue à l'ouverture du pays à la culture et à la technologie européennes. Avec les changements apportés, le banditisme et les exactions des Janissaires prennent fin ; les routes plus sûres facilitent le commerce, les restrictions vestimentaires imposées aux minoritaires sont levées et peu à peu, les Juifs adoptent les modes européennes, les femmes dévoilent leurs cheveux et se réunissent avec des hommes dans les mêmes lieux !

1865: Création de la première école de l'Alliance Israélite dans l'Empire ottoman à Volos, au cœur du centre judéo-espagnol. Puis il y eut Andrinople, en Turquie, en 1867. Des établissements pour garçons et filles furent fondés à Istanbul et Smyrne dans les années 1870. Nombreux furent les élèves de l'Alliance à Salonique. Environ 10 000 enfants étaient passés par les écoles de l'Alliance depuis sa création jusqu'à la Première Guerre mondiale.

⁷ Benbassa et Rodriguez, *Juifs des Balkans*, p. 15, La découverte, Paris, 1993.

⁸ Bernard Lewis, *Que c'est t'il passé?*. p. 4.

⁹ Bernard Lewis, op. cit.

1886: Création de la banque de Salonique. Mais le libéralisme européen ne change en rien les traditions des communautés juives.

1887: L'Alliance Israélite Universelle crée sa première école à Salonique selon le modèle européen. Les dirigeants doivent faire face aux rabbins qui se mobilisent pour interdire cet enseignement profane. Comme pour les Turcs, tout ce qui vient de l'extérieur ne pouvant qu'être mauvais, les rabbins s'opposent farouchement à l'enseignement profane de l'Alliance qui attire de nombreux élèves.

Des médecins juifs ayant fait des études en Europe aident à combattre les épidémies. Les médecins des sultans sont essentiellement des Juifs. L'europanisation améliore le commerce.

1908 : Lorsque les Jeunes Turcs s'élèvent contre le sultan Abdul Hamed II, de nombreux Juifs font partie de ce mouvement. Une des premières décisions prises par les Jeunes Turcs, dès leur arrivée au pouvoir, a été de recruter les non-musulmans pour l'armée. Résultat, de nombreux jeunes désireux d'éviter l'armée turque, émigrent vers les U.S.A.

En général, les Juifs ont bien accueilli ce nouveau gouvernement, plus libéral et tolérant. Ils organisent des mouvements socialistes et syndicaux. Les organisations sionistes prospèrent. La situation des communautés juives s'améliore. Les Juifs ont accès à toutes les professions : marchands, ouvriers du tabac ou du textile, avocats, médecins, professeurs. Les travailleurs du port de Salonique sont renommés.

1912 : Lorsque les Grecs reprennent Salonique (1912), toute la ville est pavoisée, excepté les maisons et les boutiques juives. Les Juifs étaient restés fidèles aux Turcs ou au moins auraient préféré être rattachés à la Bulgarie, moins antisémite que la Grèce. Les Sépharades constituent toujours la moitié de la population. Dès son installation, le gouvernement grec déclare que tous les minoritaires, quelle que soit leur religion, ont les mêmes droits que les Grecs. Mais Salonique, coupée de son hinterland, ne peut plus servir de port pour les Balkans et le processus d'hellénisation, déclenché par Venizélos, pousse de nombreux commerçants à émigrer vers Istanbul. Le commerce reprend avec l'Europe.

Après 1913, la présence juive apparut de plus en plus comme un obstacle à l'hellénisation de la région. Les deux mesures suivantes s'ajoutent aux mesures prises pour toute la Grèce :

Première mesure : interdiction du travail le dimanche dans tout le pays.

Seconde mesure : Venizélos exige que tous les documents commerciaux soient rédigés en grec et interdit toute inscription en langue étrangère sur les devantures des magasins,

Les Juifs étant majoritaires à Salonique, le judéo-espagnol était parlé par les non-juifs et même par certains capitaines de bateau ayant l'habitude d'y faire escale. Les enseignes des boutiques étaient en judéo-espagnol et les documents commerciaux en judéo-espagnol caractères Rachi, les factures, la langue dans les films étaient en français.

Les lois de Venizélos sont très mal accueillies par la population juive et provoquent une vague d'émigration en France et aux U.S.A. Les travailleurs du port émigrent à Haïfa où l'on entendra longtemps parler judéo-espagnol.

1914 : pendant la guerre, Salonique devient un centre pour les soldats alliés.

1916 : Salonique et Athènes sont reliés par le train.

1917 : Le grand incendie de Salonique provoquant une énorme misère. Tout le quartier juif brûle et laisse 50 000 personnes sans abris, tous les centres culturels, trente-deux synagogues et leurs archives, oratoires, bibliothèques et écoles furent détruits. Un grand nombre de sans abris ne pourra pas se reloger, car désireux d'helléniser la ville, si le gouvernement dédommage les Juifs, il leur enlève le droit de retourner vivre dans leur ancien quartier d'où une grande émigration vers la France, l'Italie et les U.S.A. Et pour les plus pauvres, installation précaire dans les cours des bâtiments ou dans les bas quartiers de la ville. Dans les archives de Salonique, au Musée de l'Holocauste à Washington, on trouve de nombreux courriers d'expatriés demandant au rabbin de certifier une date de naissance, de mariage ou tout autre renseignement d'état civil permettant de se

marier, d'obtenir des documents ou des autorisations de travail. L'état civil n'existait pas à cette époque, tout était archivé dans les synagogues et tout avait brûlé.

SALONIQUE ET LES JUIFS

L'échange des populations, l'incendie de 1917 et les problèmes qui s'en suivent, provoquent une vague d'émigration vers l'Occident. Pour lutter contre ces arrivées l'Amérique établit des quotas d'admission.

1923 : hellénisation brutale. Date du début du service militaire pour les Juifs saloniens ; suppression des écoles françaises et étrangères pour les enfants indigènes et création de nombreuses écoles où l'enseignement n'est donné qu'en grec. Ouverture des universités aux étrangers.

1924: Longue période d'instabilité. Chute de la monarchie et proclamation de la république en mars 1924. La création de centrales syndicales précède la création d'un parti communiste. Venizélos prend une série de mesures drastiques et antisémites destinées à helléniser le pays et favoriser les réfugiés :

interdiction d'inscriptions en judéo-espagnol sur les vitrines des magasins.

interdiction aux Juifs de tout travail sur le port de Salonique (une grande partie de ces travailleurs émigre en Palestine, à Haïfa.)

le marché du lundi est transféré au samedi.

les réfugiés obtiennent le droit d'installer leurs étalages devant les magasins juifs.

pour toutes les écoles étrangères en Grèce, obligation de l'enseignement du grec.

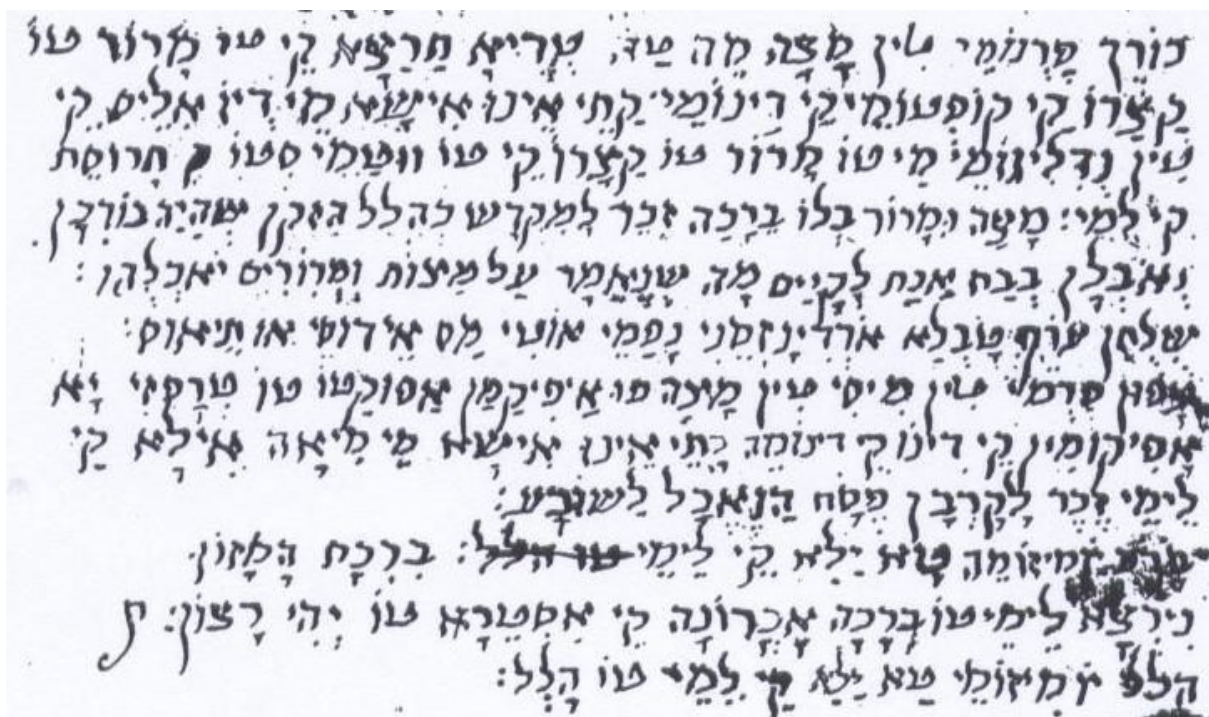
SITUATION ECONOMIQUE

Il y a, dans la communauté, quelques riches familles mais la majorité est constituée de pauvres qui se débattent dans une misère affreuse : manœuvres, ouvriers non qualifiés, hommes de peine, colporteurs, petits boutiquiers, commissionnaires et autres, qui vivent sans aucune assurance du lendemain. Les guerres, la dépréciation monétaire, l'incendie de 1917, l'arrivée des réfugiés de Turquie suite à l'échange des populations, la chute du commerce lorsque Salonique s'est vu coupée de son hinterland et l'émigration des plus compétents découragés par la situation économique et l'antisémitisme sont la raison de la paupérisation de la communauté.

De nombreuses œuvres caritatives sont créées pour essayer d'adoucir toute cette misère dont la Caisse des Petits Prêts.

LANGUES PARLEES

Les Juifs déjà installés en Grèce lors de la conquête ottomane – les Romaniotes – parlaient grec. L'empereur Justinien avait contraint les Juifs à lire leurs textes religieux en grec et non en hébreu. Ils ont donc traduit la Bible en grec transcrit en caractères hébreux.



Règles du seder écrites en grec avec l'alphabet hébreu, Ioannina 20^{ème} siècle.

Quand les Juifs chassés d'Espagne sont venus se réfugier dans l'Empire ottoman ils ont emporté avec eux leurs coutumes et leur langue : l'espagnol castillan du 15^{ème} siècle. Evidemment, ils écrivaient cette langue en caractères Rachi (hébreu déformé) ; avec l'usage ils ont pris l'habitude d'entremêler l'espagnol, qu'ils n'ont pas cessé de parler, de mots turcs ou grecs ou de mots des pays dans lesquels ils vivaient, ce qui donnait lieu parfois à des histoires drôles lorsqu'on parlait judéo-espagnol en Espagne au XX^{ème} siècle.

Il y a différentes appellations pour la langue :

Ladino : concerne l'espagnol qui traduit le texte biblique mot à mot, s'écrit en caractères Rachi arrondis et déformés. Mais l'imprimerie a adopté les caractères carrés complètement vocalisés.

On appelle *judéo-espagnol* ou *djudezmo* la langue vernaculaire, écrite aussi en caractères Rachi.

Les Juifs portugais qui ont émigré dans l'Empire Ottoman ont comme les Juifs espagnols emporté dans leurs bagages langue, coutumes et savoir. C'est à Salonique que s'installe la plus nombreuse communauté portugaise et c'est là où la langue portugaise laisse le plus de traces. Un siècle après l'arrivée des Portugais dans l'Empire, il y avait de nombreuses synagogues de rite portugais dans plusieurs villes dont une à Constantinople et cinq à Salonique.

Parmi les belles choses que les Portugais introduisent en Orient, il faut citer l'imprimerie. Le premier éditeur juif, Don Juda Guedalia de Lisbonne, fonda en 1515 la première imprimerie à Salonique. Il adopta pour son imprimerie les caractères hébraïques. Pendant la période 1890 à 1910, grâce à la presse et aux nombreuses traductions, une certaine uniformité se créait dans le langage des lettrés des villes turques.

Au début de la Première Guerre mondiale, il y avait 80 000 Juifs à Salonique qui parlaient judéo-espagnol, écrit en caractères Rachi, ainsi qu'une grande partie de la population non juive. Le judéo-espagnol était presque devenu la langue commune de la ville. Les commerçants grecs et les capitaines de bateaux se servaient, dans leurs correspondances commerciales, du calendrier hébraïque à côté du calendrier chrétien.

Les Juifs d'Orient étaient tous polyglottes. Les générations d'avant la guerre de 1940, parents et amis ou ce que j'ai pu constater dans les correspondances trouvées aux archives du Musée de l'Holocauste, à Washington parlaient plusieurs langues : judéo-espagnol, souvent écrit en caractères Rachi et qui s'appelle, alors solitréo, français enseigné dans les écoles de l'Alliance, avec, en général, une bonne culture littéraire et historique de la France. Ces deux langues étaient parlées en famille. Dans la diaspora, les parents ont continué à s'exprimer en judéo-espagnol, que les enfants apprenaient en écoutant leurs parents. Les courriers commerciaux se faisaient en italien, importance du commerce avec Venise dans tout le bassin méditerranéen, en allemand et, plus rarement, en anglais. Ils parlaient très mal grec ou turc, ce qui a perdu de nombreux Juifs pendant l'Occupation allemande (1941 à 1944). Kemal Attaturc, Président, de la Turquie, disant que le turc n'était pas une langue arabe avait imposé l'alphabet latin en 1928 et rendu obligatoire l'enseignement du turc dans toutes les écoles, même les écoles étrangères.

En Grèce, l'hellénisation linguistique des masses ne commence réellement que vers 1930. Le grec est finalement devenu la langue de tous les foyers mais pas de la génération de ceux qui étaient nés avant 1920 ce qui a perdu de nombreux juifs pendant la guerre de 1940.

Face à la mixité ethno-confessionnelle balkanique, les dénominations des lieux géographiques sont aussi nombreuses que les communautés. Pendant mon travail sur le *Mémorial*, j'ai souvent eu des problèmes avec ce genre de fantaisie ! Pour Istanbul et Salonique voici les différentes appellations dans l'ordre suivant : en grec, turc, slave, albanais et français :

Konstantinoupoli, Istanbul, Tsangrad, Stanboli, Istanbul, sans oublier qu'il s'agit de l'ancienne Byzance.

Thessaloniki, Selânik, Solun, Selanik, Salonique.

Avant de raconter la Caisse des Petits Prêts je vais raconter la Salonica Palestine qui a été la banque de la Caisse des Petits Prêts et rachetée par la C.P.P. après de nouvelles taxes financières créées par le gouvernement qui ont ruinés la banque.

BANQUE SALONICA PALESTINE

Octobre 1923

Circulaire n° 1

M.....

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en vertu du Décret Royal du 7 Septembre 1923 publié dans le Journal Officiel feuille n. 218 du 11 Octobre 1923 il a été fondé sur cette place une Société Anonyme sous la raison sociale :

Société anonyme

Qui s'occupera de toute opération d'ordre commercial et financier entre la Grèce et la Palestine

Le premier Conseil d'Administration de : (suivent les noms des 9 élus au Conseil)

Par décision du Conseil ont été nommés membres de la Direction :

Monsieur Moïse S. Amariglio

Peppo S. Benadon
 Abram Haïm Haddid
 Isaac S. Sciaky

La Société est valablement engagée par les signatures collectives apposées sous l'estampille de la Société par

- 1) Deux Administrateurs
- 2) Un Administrateur et un membre de la Direction

Veillez trouver ci-contre spécimens des signatures autorisées.

La Salonica Palestine commencera ses opérations le 15 courant.

Agréez M.....l'expression de notre parfaite considération

Salonica Palestina

Le président du conseil d'administration

Mardoché S. Benadon

SALONICA PALESTINE

Société Anonyme

Salonique

Télégramme HERZLIA

Salonique le 11 mars 1924

A l'honorable Conseil Communal
 En Ville

Monsieur le Président

Nous avons l'honneur de vous remettre ci-inclus notre circulaire N°1 et sous pli séparé un exemplaire de nos statuts. Nos bureaux ont commencé à fonctionner depuis le 20 Février. Vu que notre Société étant une entreprise purement commerciale a cependant comme but par son action dans le domaine économique de contribuer à la reconstruction d'Eretz Israël, nous ne doutons pas que votre Honorable Conseil suivra avec sympathie notre activité et qu'à l'occasion il ne ménagera point son concours matériel et moral en étudiant dans un esprit de solidarité nationale les moyens les mieux indiqués pour faire de notre Institution l'organe financier de la Communauté. Nous serions heureux d'étudier toute proposition venant de votre part et en particulier les propositions qui tendraient à nous confier :

1) L'administration de la Caisse de Petits Prêts constituée grâce à l'avance du Joint Distribution Committee. A cet effet nous serions à même de vous donner des garanties et à souscrire à des conditions plus avantageuses que celles qui vous ont été soumises par divers particuliers mus uniquement par d'étroites considérations d'intérêts personnels.

2) Nous nous chargerions de l'encaissement de la pécha (remboursements des prêts) moyennant une commission inférieure à celle que vous payez à vos encaisseur. Afin de ne pas priver ceux-ci de leur gagne-pain, nous nous entendrions avec eux pour qu'ils continuent leur travail sous notre responsabilité et sur de nouvelles bases.

3) En général nous nous chargerions aux meilleurs conditions de dépôts des diverses institutions ainsi que de tout encaissement ou paiement pour le compte de la communauté

En comptant que votre Honorable Conseil ne nous ménagera point tout son concours, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, avec l'expression de notre très haute considération, nos meilleurs salutations sionistes

Salonica Palestine

L'Administrateur
(signature illisible)

Le président sollicite aussi toutes les associations juives et des particuliers pour leur demander leur concours étant donné le travail qu'ils font pour Eretz Israël

La banque s'occupe de toute opération d'ordre commercial et financier entre la Grèce et la Palestine.

Comme dans la lettre de présentation la banque sort souvent de ce qui est strictement le travail bancaire pour aider les entreprises qui travaillent avec la Palestine ou pour aider des entreprises et des particuliers et par la même occasion fait de même à Salonique

Services Bancaires à Salonique

Ils informent des entreprises de la vente d'un certain nombre de marchandises et exigent 20% du montant de la commande comme prévu dans l'offre écrite.

La banque vend des appartements pour le compte de clients qui lui payent une commission de 2%. et se charge d'encaisser des loyers et de payer les contrats d'assurance à échéance.

Elle avise des entreprises de Salonique qu'ils ont reçu, livrée par bateaux de la marchandise venant d'Europe ou de Palestine pour eux et leur demande d'en prendre livraison le plus rapidement possible et de payer les frais.

Ils informent des entreprises qu'elle a vendu un certain nombre de marchandises et exige 20% du montant de la commande comme prévu dans l'offre écrite.

Elle accorde à des clients pour divers organismes publics des garanties pour une certaine durée, le client payera une commission au moment du renouvellement.

Des clients leur remettent des actions de la Jewish Colonial Trust en leur priant de les vendre soit à Londres soit à Tel-Aviv, ils demandent d'être informés du prix pour donner suite et confirment qu'ils payeront les frais et la commission d'usage.

A la suite de la demande de clients, ou pour avancer des prêts à certaines entreprises ils recherchent des renseignements sur certaines entreprises moralité, solvabilité, genre d'affaires dont elle s'occupe assurant qu'ils garderont la plus grande discrétion sur ces renseignements.

La banque déclare que trois témoins seront présents au moment où un client illettré pose son doigt en lieu et place sur la signature de tout document.

Elle détaille des marchandises d'Italie couleur, qualité, etc. pour les vendre à Salonique, déclare qu'elle recevra des échantillons avec plaisir pour déclencher des achats si les prix le permettent.

Aide à la Palestine

La banque possède des lots de terrain en Palestine qu'elle vend à des personnes qui veulent y investir. Les marchandises venant de l'étranger pour la reconstruction de maisons situées dans une zone brûlée sont dispensées de droits de douanes mais les importateurs doivent fournir une garantie de leur banque qui s'engage à payer les frais si le matériel n'a pas été employé pour cette maison. L'hôpital de Hirsch a aussi eu à recourir à la Salonica Palestine pour cette raison.

La banque se charge de régler le port de marchandises d'Europe vers la Palestine ou vice versa.

Elle participe aux frais de voyage de personnes qui désirent emporter en Israël des semences de tabac pour permettre d'importer dans le pays « une industrie qui réserve à notre pays un brillant avenir »

Elle demande des visas à différents consulats en Europe pour des Juifs vivant en Palestine qui ont besoin de retourner momentanément dans leur pays

Février 1925 – De nombreux émigrés de Pologne et de Bessarabie prennent une « route qui leur cause beaucoup de soucis et d'ennuis et qui est en même temps fort coûteuse ». Pensant que Salonique est un « centre juif important » qui serait un bon port pour le émigrés, la banque annonce aux dirigeants des communautés de Tel-Aviv et de Jaffa que deux cadres de la banque vont les rencontrer pour les aider à résoudre le problème avec leur aide.

La Salonica Palestine est souvent en communication avec l'Anglo-Palestine Bank limited basée à Londres Tel Aviv, Jérusalem, d'autres villes israéliennes et Beyrouth, qui les informe des dispositions de l'Etat et des ventes des lots de terrain.

Elle informe la Salonica qu'il y a de nouvelles règles pour la surface des lots à vendre et leur demande comment ils comptent parceller leur lot et de leur indiquer les nouveaux numéros de lots pour qu'elle puisse obtenir le permis de la ville de Jaffa. L'Anglo Palestine les informe aussi des transferts des lots de terrain, donne le nom de l'acheteur et numéro du lot.

La Salonica Palestine informe tous les participants du groupe Immobilier que lors de l'assemblée générale du 12 octobre ils ont « procédé au tirage au sort pour l'attribution des 70 lots de terrain entre les actionnaires dans trois assemblées générales » « tenues en présence du Grand-Rabbinat, de la Fédération Sioniste de Grèce et du Conseil d'administration de notre Société » et donne la liste de 76 noms avec le numéro du bloc, celui du lot et du prix en Livres sterling suivi de trois chiffres et à la fin fait la liste des frais engagés annonce le total en livres sterling ou en drachmes et demande à être réglé dans un mois pour pouvoir effectuer le transfert des lots au nom des propriétaires. Les actionnaires résidant en Palestine peuvent régler leur dette auprès de l'Anglo bank au compte de la Salonica.

En juillet 1933 l'Anglo Palestine informe la Salonica Palestine que toute propriété sera assujettie à la Company Tax Land qui sera payable avec la Property Tax et demande s'ils doivent faire payer la taxe par le propriétaire au moment du transfert ou si la Salonica va payer.

Comme à Salonique la banque vend des appartements pour le compte de clients contre commission, encaisse des loyers et renouvelle les contrats d'assurance à la date de l'expiration.

Pour la banque et pour la C P P la plupart des lettres sont écrites en français, les lettres en judéo-espagnole traitent des même sujets que les lettres en Français de même que les rares lettres en grec qu'un ami, Vital Eliakim, a pu me traduire.

La lettre ci-dessous raconte la création de la Caisse et son développement.

Salonique le 17 Janvier 1940

Monsieur et cher coreligionnaire,

Vous n'êtes pas naturellement sans connaître la Caisse des Petits Prêts, mais nous sommes absolument certains que beaucoup de nos coreligionnaires ne la connaissent que très superficiellement. La preuve en est que parmi les œuvres de bienfaisance qui reçoivent des donations, la Caisse des Petits Prêts vient après beaucoup d'autres par rapport aux donations reçues. Pourtant son importance est, sinon supérieure, au moins égale à celle d'autres institutions. Il y a deux façons de donner à manger à un indigent : lui donner du pain ou lui donner du travail. La première rabaisse celui qui en bénéficie, lui apprend à mendier, à rechercher par l'aumône ce qu'un travail même fatigant pourrait très bien lui procurer. En outre votre aide n'est que provisoire et vous devez la répéter indéfiniment. La seconde vous permet d'aider quelqu'un à subvenir noblement aux besoins de sa famille, lui donne goût à la vie, lui procure l'espoir de jours meilleurs, enfin fait de lui un homme indépendant, digne d'être utile à la société. C'est précisément ce dernier moyen d'aider son prochain que la Caisse des Petits prêts s'est tracée comme but, et qu'elle applique inlassablement depuis sa formation.

Comment cette œuvre qui n'a pas sa pareille en notre pays est née ?

Un jour, un pauvre type se présente à l'association « Club des intimes » et demande à voir monsieur Simon Bourla qui était alors le secrétaire de ce club. Il lui expose que, ânier de profession et que son âne étant mort depuis quelques jours, il se trouvait dans le dénuement le plus complet et dans l'impossibilité de subvenir aux besoins de sa nombreuse famille. Aussitôt, M. Bourla ouvrit une souscription et recueillit les cinq livres nécessaires à l'achat d'une bête. Il les remit au malheureux en lui souhaitant de bonnes affaires. Un mois plus tard, l'ânier revint au club et remis à M. Bourla une livre en acompte sur les cinq qu'il avait reçues. Ce dernier, agréablement surpris, lui répondit que les cinq livres ne devaient pas être retournées puisqu'elles constituaient une aide en sa faveur. Mais l'ânier refusa de considérer les cinq livres autrement que comme une dette et quatre mois plus tard, le montant du prêt était intégralement payé.

Monsieur Bourla fut agréablement surpris de constater qu'en cinq mois il avait fait gagner au pauvre diable un montant égal au prêt qu'il avait accordé plus l'entretien de la famille. De plus, l'avenir de ce pauvre professionnel était définitivement assuré. Dans l'esprit de son fondateur, la Caisse des Petits Prêts était créée.

LA CAISSE DES PETITS PRÊTS

Elle fut fondée en 1929 par M. Simon Bourla qui préside depuis lors à ses destinées. Le but de la caisse est de soutenir matériellement les classes professionnelles et artisanes de notre ville en leur ouvrant des crédits qui leur permettent de gagner honorablement leur vie. Elle accorde des prêts jusqu'à concurrence de Drachmes 1500, payables en vingt versements hebdomadaires aux conditions et taux légaux, méthode de l'échéance moyenne. Pour chaque millier de Drachmes, l'intérêt perçu est de Dra. 19. Le comité de la Caisse s'efforce de réduire les taux des emprunts par l'augmentation de ses disponibilités et l'accroissement de son chiffre d'affaires. La Caisse des Petits Prêts aide aujourd'hui un millier de familles juives ne disposant ni de capitaux à elles, ni de crédits bancaires. Elle leur permet de ne pas tomber sous la griffe de l'usurier qui leur soutire le plus clair de leurs revenus ; elle relève en même temps que leur niveau économique, leur développement intellectuel et social. Elle les habitue à l'honnêteté, car la moindre défaillance leur fermerait pour longtemps les portes de notre institution.

Ceux qui s'adressent à nous sont pour la plupart ambulants, courtiers, placiers, commissionnaires, portefaix, charretiers, artisans professionnels, petits commerçants et industriels, instituteurs et des gens sans profession définie qui, grâce au prêt qui leur est accordé, peuvent s'adonner à un petit négoce quelconque. Nous vous donnons ci-après un tableau indicatif de l'accroissement du capital de la C.P.P ainsi que celui des emprunts accordés jusqu'à aujourd'hui afin de vous montrer l'importance de son activité et son efficacité.

Capital au 1 ^{er} janvier 1931		97.673.00
« « 1932		140.163.90
« « 1933		155.864.95
« « 1934		171.183.30
« « 1935		197.836.95
« « 1936		218.025.35
« « 1937		331.734.40
« « 1938		355.585.40
« « 1939		361.310.70
« « 1940		362.464.70

Emprunts accordés en 1929 33 emprunts pour Dra. : 82.000

« « 1930	558	1.148.000
« « 1931	760	1.477.325
« « 1932	768	1.510.100
« « 1933	903	2.339.100
« « 1934	1003	3.103.900
« « 1935	1062	3.326.300
« « 1936	1414	5.266.300
« « 1937	1640	6.372.100
« « 1938	1727	7.073.000
« « 1939	1888	7.237.300

Total 11839 emprunts pour Dra. : 39.144.825

Il serait utile de vous faire remarquer que depuis sa fondation, la C.P.P. n'a subi de pertes provenant de débiteurs insolubles que dans la proportion de 0,25 pour mille sur le montant de son placement global. Ceci vous permet de constater qu'elle poursuit éternellement son œuvre dans le

circuit des emprunts qu'elle permet d'accorder à tous ceux de nos coreligionnaires - et ils sont malheureusement de jour en jour plus nombreux - qui en font la demande. La C.P.P. n'a jamais ralenti la cadence des emprunts accordés ; bien au contraire. Même pendant les crises de septembre 1938, avril et septembre 1939, elle a continué l'octroi d'emprunts et le volume de ses encaissements n'a subi qu'un fléchissement minime.

La C.P.P. ne reçoit pas seulement des donations. Elle contracte des emprunts auprès d'institutions philanthropiques juives disposant de réserves inutilisées. Elle dispose actuellement de deux millions de drachmes environ. La C.P.P. est une institution qui contrairement à toutes les autres se suffit à elle-même, ne reçoit de subventions ni de l'état, ni de la municipalité, ni de la communauté. Elle n'a jamais de déficit. Quoique les demandes d'emprunts soient supérieures à nos possibilités, nous n'avons jamais de besoins financiers urgents. Nous n'arrêtons de donner que lorsque notre caisse est vide. Si même notre capital restait toujours de même niveau la viabilité de l'œuvre n'en serait pas atteinte. Mais c'est parce que nous nous croyons un devoir de venir en aide à un nombre toujours plus grand de nos coreligionnaires que nous nous adressons à tous ceux qui peuvent et veulent nous être utiles afin qu'ils participent à notre tâche et qu'ils trouvent le moyen direct ou indirect de nous procurer les fonds nécessaires à l'accroissement de notre chiffre d'affaires.

Nous espérons vous avoir bien convaincus de l'éminente utilité de notre œuvre et espérons, monsieur et cher coreligionnaire que vous ne manquerez pas de penser à nous, toutes les fois que vous aurez l'occasion de venir en aide à vos prochains. Rappelez vous que la façon dont nous encourageons nos coreligionnaires est la plus noble qui soit.

ur, l'assurance de notre sincère considération

Dans un courrier du 12 Janvier 1937 à Monsieur Auerbach du Keren Hayesod, dont ils attendent une aide, le signataire décrit les débuts de la Caisse des Petits Prêts et de la Caisse de Prévoyance créée dans le même temps :

«Notre Caisse a commencé à fonctionner en 1929 avec, comme premier capital le produit d'une souscription publique à caractère populaire, organisée par notre président représentant la somme de Drs. 100.000. A ces moyens sont venus se rajouter plus tard une dotation de la Communauté Israélite de Drs.75.000 environ--, des donations et des bénéfices accumulés pour environ Drs.100.000.--. En dernier lieu un crédit qui nous fut consenti par la Société Générale de Bienfaisance de notre ville, de Drs.100.000.— Ce crédit a été transformé dernièrement en datation définitive. Au total nous avons donc environ quatre cent mille drachmes.

Outre cette somme notre Caisse s'est vue accorder de la part de l'American Joint Distribution Committee, en Février 1933, un crédit de Drs. 412. 510. —

Pendant trois ans donc, nous avons disposé de moyens s'élevant à environ huit cent mille drachmes.

Chacun de nos clients était tenu d'avoir chez nous un compte créditeur alimenté par des versements équivalents à vingt cinq pour mille des sommes qu'ils empruntent. Ainsi, par exemple, un client disposant d'un crédit de Drs. 4.000. — doit donner à la Caisse de prévoyance la petite somme de Drs.100.— Chaque fois qu'il aura remboursé son prêt et qu'il en demandera le renouvellement il fera un nouveau dépôt d'égal montant. La Caisse de Prévoyance nous fournit en ce moment Drs.250.000.— également employés à des avances et crédits à notre clientèle.

Depuis sa fondation l'administration de la caisse a été confiée à la banque Salonica-Palestine.....»

La lettre ci-dessous dont je ne possède pas le début explique le fonctionnement de l'administration de la Caisse :

... Ces procès verbaux seront lus et approuvés à la séance suivante et signés par le Président et les membres ayant assistés à la séance. Aucun membre de la commission n'a le droit de refuser la signature des procès verbaux d'une séance à laquelle il a assisté.

La Caisse est valablement engagée par les deux signatures conjointes des Président, vice-président, secrétaire.

La commission administre et dirige la « Caisse de Petits Prêts » conformément aux présents statuts et décide sur toutes les questions en général qui concernent les intérêts de la Caisse.

Notamment, la commission décide :

- 1°) Des prêts à accorder.
- 2°) Détermine les dépenses en général de la caisse.
- 3°) Intente des procès, opère des saisies, procède à l'inscription d'hypothèques ou de pré notations hypothécaires, revient sur des privilèges, procès et voies de recours, procède à des transactions et stipule des arbitrages.
- 4°) Nomme et révoque le personnel de la Caisse, fixe leurs appointements ordinaires et extraordinaires. La commission fixe également le montant des garanties qui devront être versées par ceux des membres du personnel qu'elle désignera.
- 5°) Elabore les règlements de service intérieur de la Caisse.
- 6°) Clôture les livres, établit les bilans, rédige le rapport annuel à la communauté israélite au sujet des travaux et de la situation de la Caisse, détermine les amortissements à appliquer sur les comptes douteux.
- 7°) Garde les procès-verbaux des réunions de ses propres séances et en général, procède à tout autre acte administratif de la caisse.
- 8°) Fixe le taux d'intérêt qui sera perçu des emprunteurs.

Le Président ou son remplaçant légal représentent la Caisse judiciairement ou extrajudiciairement.

Article 4 : la Caisse des Petits Prêts organisera une caisse de prévoyance dans le but de développer le goût de l'épargne parmi ses clients.

Chaque emprunteur sera tenu de déposer à la caisse un montant égal aux deux et demi-pour cent du montant de l'emprunt.

Ces dépôts seront portés au crédit du client dans un compte spécial.

La commission d'administration fixe les modalités spéciales de cette section de la C.P.P.

Article 5 : les livres et biens de la Caisse sont clôturés et bilancés à la fin des semestres, soit au 30 juin, soit au 31 décembre de chaque année. Ces bilans sont soumis au conseil communal.

Les bénéfices nets de la Caisse après déductions des frais d'administration et l'amortissement des pertes éventuelles sont employés pour la constitution d'un fonds de réserve ordinaire. La Caisse des Petits Prêts a fonctionné à Salonique jusqu'à l'occupation allemande aidant de nombreuses personnes pendant cette grave période de crise.

Caisse de Petits Prêts

Le Directeur

S. Bourla

Etats des prêts que la Caisse des Petits recevait chaque mois de la banque Salonica Palestine :

SALONICA-PALESTINE

Caisse des Petits Prêts

Etat statistique pour le mois de Décembre 1937

A) Répartition des prêts accordés suivant le montant de chaque prêt

Drachmes	Nombres de prêts	Montant total
a) de 1 à 1000.....	40	28.000
b) de 1001 à 2000.....	44	82.500
c) de 2001 à 4000.....	58	193.000
d) de 4001 à 5000.....	15	75.000
e) de 5001 à 7000.....	9	57.000
f) de 7001 à 10000.....	10	88.000
g) de 10001 à 12000.....	4	48.000
h) de 12001 à 15000.....	12	180.000
	182	752.300

B) Répartition des prêts accordés suivant la profession de l'emprunteur

Profession	Nombres de prêts	Montant total
a) vendeurs ambulants	29	72.300
b) petits commerçants	76	418.500
c) artisans	40	139.500
d) petits industriels	7	45.500
e) professions libérales	21	48.000
f) divers	9	33.500
	182	752.300

C) Répartition des prêts accordés suivant le délai de chaque prêt

Délai	Nombres de prêts	Montant total
a) jusqu'à 3 mois	3	24.000
b) de 3 à 6 mois	164	632.300
c) de 6 mois et au-dessus	15	96.000
	182	752.300

LA CAISSE DES PETITS PRETS

En Janvier 1937 suite à de nouvelles règles administratives la Caisse des Petits Prêts, comme la banque Salonica- Palestine, a des problèmes et essaye d'obtenir de l'aide de diverses institutions juives comme le prouve cette lettre adressée le 19 Janvier 1937 à :

Monsieur le Docteur Is. Auerbach
Délégué du Keren Hayesod
De passage à Athènes

Cher Docteur Auerbach

Deux nouvelles dispositions du Gouvernement sont venues considérablement affaiblir le pouvoir de résistance de notre budget annuel, que nous parvenions déjà à combler avec peine.

1°) Levée de l'exemption existant, en faveur de sociétés anonymes au payement de l'impôt sur les intérêts équivalent à 17% des intérêts perçus.

2°) Réduction du taux de (?) par la banque de Grèce, entraînant forcément la réduction de 10 à 9% du taux de l'intérêt de nos prêts

Ces deux mesures législatives publiées consécutivement ces dernières semaines ont malheureusement comme résultat d'entamer dans la proportion de vingt cinq pour cent nos bénéfices bruts, ce qui est de nature à compromettre notre existence même, vu que le déficit entamera notre capital.

Dans l'examen des mesures à prendre pour enrayer ce déficit notre Comité a pensé qu'il serait souhaitable à tous points de vue de solliciter une augmentation du concours qui nous est prêté par le Joint. D'autre part nous devons obtenir le concours de diverses institutions juives d'ici.

Nous ne doutons pas que grâce à votre aimable concours nous obtiendrons du Joint l'appui demandé.

Avec nos remerciements nous vous présentons, cher docteur Auerbach, l'expression de nos meilleurs sentiments.

la Caisse des Petits Prêts
le président

LA CAISSE DES PETITS PRETS

23 Février 1937

Monsieur Is. Calamaro

Athènes

Monsieur et cher coreligionnaire,

Faisant suite à l'entretien verbal que vous avez eu avec notre président Monsieur Simon Bourla, nous avons l'honneur de vous donner ci-après quelques détails concernant la Caisse des Petits Prêts fondée dans le but d'accorder aux artisans et professionnels juifs des prêts remboursables par versements échelonnés et leur donner ainsi le moyen de gagner honorablement le pain de leur famille.

Depuis sa fondation l'administration de notre Casse a été confiée à la Salonica-Palestine, Société Anonyme. L'an dernier cette Société qui, en raison des restrictions émises par le gouvernement dans les transactions bancaires ne pouvait atteindre le but qu'elle s'était assignée (le resserrement des relations entre la Grèce et la Palestine) étant sur le point de liquider nous avons du envisager la forme d'existence future de la Caisse dans le cadre des lois en vigueur. C'est alors que nous avons procédé à l'achat des actions de la Salonica-Palestine et que nous avons transformé cette société en Caisse de Petits Prêts. En effet depuis un an la Salonica-Palestine ne s'occupe exclusivement que de ce travail.

Notre substitution à la Salonica-Palestine a eu comme double effet de nous laisser un bénéfice Drs.520.000.- dans le rachat des actions (entre le prix payé par nous et la valeur réelle de ces actions) et d'augmenter sensiblement nos moyens et conséquemment notre champ d'action.

La Caisse de Petits Prêts n'a jamais fait appel à des banques pour obtenir des crédits, la banque Salonica-Palestine gérait simplement ses comptes mais par contre la C.P.P. auprès de membre de la communauté faisait appel à tous les bienfaiteurs qu'elle pouvait atteindre comme par exemple la lettre suivante :

Monsieur M. Benrubi
En ville

Monsieur et cher coreligionnaire

Nous venons d'apprendre que vous avez fait aux diverses institutions juives de notre ville diverses donations à l'occasion du décès de Mme Bolissa de J. Benrubi.

Nous avons constaté avec regret que vous avez manqué de noter parmi ces œuvres la Caisse de Petits Prêts qui de ce fait a été négligée.

Nous nous permettons de vous rappeler que notre institution est une œuvre d'assistance sociale par excellence puisqu'elle permet aux artisans et professionnels juifs de notre ville de gagner honnêtement leur pain sans avoir recours à la mendicité, et que nous comptons sur la classe intellectuelle de notre collectivité pour développer notre action de bienfaisance.

Nous attribuons à un oubli le fait de n'avoir pas été inscrit sur la liste des bénéficiaires de ces donations et nous vous prions de vouloir bien si possible le réparer en nous attribuant un montant en rapport avec le noble but que nous poursuivons.

Nous espérons que la présente recevra de votre part une suite favorable, et, dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur et cher coreligionnaire, l'expression de nos sentiments distingués.

Caisse des Petits Prêts
Le Président

Certaines institutions comme le Joint demandaient à contrôler la gestion et le comptes de la Caisse

Ci-joint la lettre de la Caisse au Joint après un contrôle fin 1937 :

Caisse des Petits prêts
Œuvre de la
COMMUNAUTE ISRAELITE
Foundation

Fondé par Simon Bourla
Siège Bureau de le Salonica Palestine
Rue Syngroul

Salonique le 14 Décembre 1937

Américan Joint Reconstitution

European Offices

PARIS
19 rue de Téhéran

Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que nous avons reçu le 9 crt. La visite de Monsieur Moïsséy Ussoskin, votre inspecteur.

Monsieur Ussoskin qui est reparti hier, a procédé premièrement à l'inspection générale de notre Caisse et de nos comptes ainsi qu'il est d'usage ; il vous fera parvenir lui-même son rapport à ce sujet. Pour notre part nous avons tâché de faciliter dans la mesure de nos moyens le travail de notre délégué, en mettant à sa disposition tous les documents et pièces justificatives dont il a pu avoir besoin et en lui fournissant toutes les explications qu'il nous a demandées.

Nous espérons que Monsieur Ussoskin a emporté de son inspection une impression favorable et qu'il apprécie à sa juste valeur les efforts déployés par nous jusqu'aujourd'hui pour faire de notre Caisse un organisme utile et sérieux

En ce qui concerne l'activité future et le développement progressif de notre institution, nous avons d'un commun accord, arrêté le programme de travail suivant :

Au placement parmi notre propre clientèle d'un certain nombre d'actions que nous évaluons à 1.000 annuellement.

Nous tâcherons par une action spéciale de placer un certain nombre d'actions auprès des membres de la Béné-Bérith.

Par le placement des actions parmi notre clientèle nous entrons déjà complètement dans l'esprit de la fondation qui veut que les emprunteurs soient eux-mêmes directement intéressés à la Caisse. D'autre part nous prévoyons que nous pourrions prochainement obtenir des institutions juives locales une somme de 200.000 drs. à titre de prêt à long terme, et nous comptons aussi sur une augmentation progressive des dépôts à la Caisse de Prévoyance des emprunteurs, devant chiffrer avec 100.000 drs annuellement.

C'est ce que pour notre part et dans les conditions actuelles nous pouvons envisager pour notre développement.

Dans le domaine des nécessités de notre Caisse, nous avons expliqué que nous avons besoin des disponibilités suivantes :

Doubler le nombre de nos clients actuels qui est de 700 et qui doit passer à 1400. - En considérant qu'ils recevront chacun un prêt de Drs.3.500.

Elever la somme des prêts pour nos clients actuels de Drs. 3.500 à 5.000 soit comme disponibilité nécessaire la somme de Drs. 700.000.

Il nous faut donc en tout la somme de Drs. 2.300.000

Monsieur Ussoskin ayant étudié de près la situation a déjà eu la possibilité de se rendre personnellement compte de ces nécessités. C'est pourquoi nous prenons la liberté de solliciter votre concours large et généreux en vue de nous permettre d'intensifier et d'élargir notre activité conformément aux nécessités actuelles.

Nous vous serions particulièrement obligés si vous mettiez à notre disposition la somme de Drs. 600.000. De notre côté nous ferons ainsi que nous l'avons expliqué plus haut, le nécessaire pour augmenter notre propre apport. Plus tard et au fur et à mesure du développement progressif et sain de notre Caisse nous prendrons à nouveau la liberté de solliciter votre concours.

Nous aimons à espérer que notre appel trouvera cette fois chez vous un écho favorable et vous en remercions sincèrement d'avance. Nous avons prié Monsieur Ussoskin d'être notre interprète auprès de vous afin de vous exprimer notre sincère gratitude pour l'intérêt que vous nous témoigniez

Agréez, Messieurs nos plus sincères salutations.

Lettre écrite par la Caisse des Petits Prêts, devenue Salonica-Palestine, pour réclamer le règlement des arriérés a un emprunteur ;

Monsieur

Concerne prêt N° 6573 présentant un arriéré de Drs. 200

Nous vous prions de bien vouloir vous présenter à nos Caisses pour le règlement des arriérés du prêt sous rubrique.

Nous croyons devoir attirer votre attention sur le fait que notre Caisse se verra obligée de réduire le crédit des clients qui ne seraient pas réguliers dans leurs versements hebdomadaires et espérons que, dans votre propre intérêt, vous vous arrangerez pour être toujours en règle aux échéances.

Agréez, Monsieur, nos salutations distinguées

Salonica Palestine

Et en janvier 1937 arrive la règle financière qui mettra fin aux activités de la banque Salonica Palestine. Ci-dessous extraits de la lettre la C.P.P. à monsieur Auerbach de l'association Keren Hayessod

« Deux nouvelles dispositions du Gouvernement sont venues considérablement le pouvoir de résistance de notre budget annuel, que nous parvenions déjà à combler avec peine. Levée de l'expansion existante en faveur des sociétés anonymes du paiement de l'impôt sur les intérêts équivalent à 17% des intérêts perçus.

Réduction du taux d'escompte par la Banque de Grèce entraînant forcément la réduction de 10 à 9% du taux d'intérêts sur nos prêts.

Ces deux mesures législatives publiées consécutivement ces dernières semaines ont malheureusement comme résultat d'entamer d'une proportion de vingt cinq pour cent de nos bénéfices bruts, ce qui est de nature à compromettre notre existence même, vu que le déficit entamera notre capital même.

Dans l'examen des mesures à prendre pour enrayer ce déficit notre Comité a pensé qu'il serait souhaitable à tous les points de vue de solliciter une augmentation du concours qui nous est prêté par le Joint et nous espérons obtenir le concours des diverses institutions juives. »

Résultat la banque Salonica Palestine ne peut pas survivre, La C.P.P. achète la banque pour moins que sa valeur et gagne des actions de la banque qu'elle essaye de placer auprès de ses clients et la Caisse des petits Prêts et devient :

Salonica Palestine

Caisse des Petits Prêts

La Caisse continue son travail jusqu'en 1940 je n'ai pas trouvé de documents après cette date